



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 JUILLET 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le onze juillet à 20h00,

Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame Patricia GOUTORBE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 juillet 2024

Etaient présents : Mesdames Patricia GOUTORBE, Evelyne RICARD, Catherine BIGAY, Monsieur Guillaume LEFEBVRE, Madame Perrine MOUILLERE, Monsieur Jean-Noël DE STEFANI, Mesdames Christine DURAND, Nathalie KLIMENKO et Corinne THIVANT.

Absents : Monsieur Rémy ARQUILLERE donne pouvoir à Madame Christine DURAND

Monsieur Dominique BOULOT-TULOUP donne pouvoir à Monsieur Guillaume LEFEBVRE

Madame Corine GUILLOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Evelyne RICARD

Le compte-rendu de la réunion du 3 juin 2024 est approuvé à l'unanimité, sans observation.

POINT SUR LES PROJETS EN COURS

- Commerce multiservices

Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Emmanuel BRAZ, reçu le 25 juin 2024, portant résiliation du bail de location-gérance signé le 1^{er} avril 2023 pour le commerce multiservices. La date de fin de gérance est fixée au 23 septembre 2024.

Madame le Maire indique qu'elle a d'ors et déjà pris rendez-vous avec Monsieur Jean-Claude DUCARRE, chargé de l'accompagnement des entreprises et des projets en milieu rural de Roannais Agglomération. Une annonce sera rédigée et publiée.

- Travaux de voirie 2024

Délibération n°07-01-2024

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de voirie pluriannuel 2020-2026, une procédure adaptée pour les travaux de voirie Route la Varenne

a été lancée. Les travaux consistent en la réfection de 200 mètres linéaires en bicouche gravillons gris-bleu. Quatre entreprises ont été consultées.

La date limite de remise des offres était fixée au 21 juin 2024 à 12h00.

Madame le Maire présente les offres reçues :

- THIVENT : 4.784,00 € HT
- EUROVIA : 7.775,00 € HT
- L'entreprise EIFFAGE a indiqué se retirer de la procédure
- L'entreprise COLAS ne s'est pas positionnée

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Retient l'entreprise THIVENT pour la réalisation des travaux de voirie 2024, pour un montant de 4.784,00 € HT.
- 2) Autorise Madame le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

- Convention de mise à disposition de matériel : désherbeur

Délibération n°07-02-2024

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de signer une convention de mise à disposition pour règlementer l'utilisation du matériel de désherbage acheté par la commune de La Pacaudière.

La mise à disposition du rabet désherbeur tracté se fera par demie-journée, avec un forfait de 50 € par utilisation, fluides à charge de l'utilisateur.

La convention est établie à compter du 1^{er} juin 2024 et pour une durée de trois ans.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Approuve la convention à intervenir avec la commune de La Pacaudière pour l'utilisation du rabet désherbeur tracté acquis par la commune de La Pacaudière, à raison d'un tarif de mise à disposition de 50,00 € par demie-journée ;
- 2) Autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à cette mise à disposition.

- Convention pour la préparation et la livraison des repas

Délibération n°07-03-2024

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le contrat pour la préparation et la livraison des repas à la cantine, avec la Maison Familiale Rurale des Athiauds de Saint Germain Lespinasse. De l'avis général, tout le monde dit être satisfait des repas, les menus sont équilibrés, les horaires de livraison sont respectés.

Pour l'année scolaire 2024-2025, la MFR des Athiauds fait une proposition « prestation de service de repas » à 4,35 TTC € le repas.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Accepte la proposition de la MFR des Athiauds à 4,35 € TTC le repas.

- 2) Autorise Madame le Maire a signé le contrat de fourniture et livraison des repas en liaison chaude.

Délibération n°07-04-2024

Madame le Maire indique qu'il convient de fixer les tarifs cantine et garderie appliqués aux familles pour l'année scolaire 2024-2025. Pour rappel, les repas étaient facturés aux familles 4,50 € au forfait et 4,80 € le repas occasionnel lors de l'année scolaire 2023-2024.

Elle rappelle également au Conseil Municipal que le tarif appliqué pour l'année scolaire 2023-2024 concernant la garderie périscolaire était de 1,20 € par jour de garderie.

Par ailleurs, Madame le Maire informe que par délibération en date du 13 novembre 2017, concernant le problème du retard important de certaines familles pour récupérer leur(s) enfant(s) à la garderie le soir, à 18h30, il a été décidé qu'après un avertissement par courrier, les familles en retard à 18h30 pour récupérer leur(s) enfant(s) devront s'acquitter de la somme de 20,00 € après émission d'un titre de recette.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Fixe les tarifs des repas de cantine :
 - Au forfait : 4,60 € le repas
 - Occasionnel : 4,90 € le repas
 - Enseignants : 5,50 € le repas
- 2) Décide de maintenir le prix de la garderie à 1,20 € par jour de garde périscolaire, que ce soit le matin avant l'école, l'après-midi après l'école, ou avant et après l'école à compter de la rentrée 2024
- 3) Décide de continuer d'appliquer la délibération du 13 novembre 2017, concernant le problème de retard, à savoir qu'après un avertissement par courrier, les familles en retard à 18h30 pour récupérer leur(s) enfant(s) devront s'acquitter de la somme de 20,00 € après émission d'un titre de recette.

- Vidéoprotection

Madame le Maire explique avoir rencontré Monsieur ROYET, Gendarme référent à la vidéoprotection, le 18 juin. Après discussion en Mairie et visite du bourg, il doit envoyer en Mairie un rapport avec analyse, conseils et prescriptions.

Le coût de l'installation d'une caméra est estimé à 10.000,00 € en moyenne par caméra, projet subventionnable par la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Différentes entreprises ont également pris contact, mais il est nécessaire d'obtenir au préalable le rapport de Monsieur ROYET.

- Aménagement des abords du Foyer Rural

Mesdames Catherine BIGAY et Evelyne RICARD expliquent que suite à la réunion de la commission de travail, elles ont pris contact et ont reçu différents interlocuteurs : Monsieur JAMBRESIC, l'architecte conseil du Département de la Loire, le bureau d'études L'Atelier du Ginko, les entreprises Nature et Paysage, Moncorgé et Chartier.

Il sera nécessaire de prévoir une réunion de travail pour étudier leurs différentes propositions et suggestions.

Par ailleurs, Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Roannais Agglomération envisage de lancer le déploiement de nouvelles bornes de recharges pour véhicules électriques à travers un appel à manifestation d'intérêt. Cette démarche permettra de sélectionner un opérateur qui prendra en charge l'intégralité des coûts liés à l'installation et à l'exploitation de ces bornes. Ces nouvelles bornes viendront compléter le réseau actuel composé de 49 bornes, réparties sur 17 communes.

Le Conseil Municipal souhaite s'inscrire dans cette démarche afin de doter la commune d'une borne de recharge, intégré dans l'aménagement des abords du Foyer Rural, ainsi qu'une deuxième borne qui pourrait être installée sur le parking de la salle d'animation Maurice Thévenoux.

DEMANDE DE SUBVENTION

Délibération n°07-05-2024

Madame le Maire donne lecture du courrier de Madame Justine FABRIZI, secrétaire du Foyer Socio-Educatif du collège Jean Papon, sollicitant une subvention : 12 élèves habitant Changy ont participé à deux voyages scolaires, l'un linguistique en Espagne, du 20 au 24 mai 2024, l'autre pour des activités de sport en pleine nature, dans les Cévennes, du 24 au 28 juin 2024.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Décide de verser une subvention de 10,00 € par élève participant aux voyages, au Foyer Socio-Educatif du Collège Jean Papon, soit 120,00 €.
- 2) Dit que la dépense sera imputée au compte 65748.

ROANNAIS AGGLOMERATION

- Approbation de la Charte de la dotation pour l'investissement communal

La Charte de la dotation pour l'investissement communal a été présentée en Conférence des Maires du 23 mai dernier. Elle sera soumise à l'approbation du Conseil Communautaire le 11 juillet prochain. Il est également nécessaire qu'elle soit approuvée par chacun des 40 conseils municipaux afin d'être signée officiellement en marge d'une conférence des maires de la fin d'année 2024.

Délibération n°07-06-2024

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts, et notamment son article 1609 nonies C ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Roannais Agglomération du 15 décembre 2023 approuvant le pacte financier et fiscal 2024-2026 de Roannais Agglomération, prévoyant notamment la mise en place d'un fonds de soutien à l'investissement communal à compter de 2025 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Roannais Agglomération du 11 juillet 2024 approuvant la charte pour la dotation à l'investissement communal ;

Considérant qu'une concertation a été engagée avec les 40 communes conduite par un groupe de travail issu de la Commission ressources de Roannais Agglomération et restitué à ladite commission le 29 avril 2024, puis en conférence des maires le 22 mai 2024 ;

Considérant que Roannais Agglomération met en place un fonds de soutien à l'investissement communal permettant de financer les projets communaux d'investissement favorisant la transition écologique ;

Considérant que sont notamment éligibles à la dotation à l'investissement communal la rénovation énergétique des bâtiments et espaces publics, la végétalisation et la renaturation des espaces, le développement des énergies renouvelables, le développement des modes doux de déplacement ou encore la requalification de secteurs bâtis ;

Considérant que cette charte vise à matérialiser les engagements réciproques de la commune de Changy et de Roannais Agglomération quant aux modalités de mise en œuvre, d'utilisation et de suivi de la dotation à l'investissement communal ;

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Approuve la charte pour la dotation à l'investissement communal ci-annexée ;
- 2) Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

- Données statistiques des dossiers instruits par le service ADS

Madame le Maire rappelle que le service commun ADS instruit les actes d'urbanisme pour le compte de la commune. Ainsi, comme le prévoit l'article 5 de la convention de service commun, Roannais Agglomération met à disposition des communes le rapport d'activité au titre de l'année 2023. Il est consultable en Mairie.

Pour information, le service ADS a instruit 4.451 actes en 2023, dont 45 pour la commune de Changy.

- Avis des communes sur le projet PLH 2025-2030

Depuis avril 2022, Roannais Agglomération travaille sur l'élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH). Les orientations de ce document stratégique résultent d'un travail de concertation avec les élus communautaires, les élus communaux et les partenaires privés et publics.

Afin de répondre aux besoins des habitants et des nouveaux arrivants, l'agglomération ambitionne d'intervenir fortement sur le parc existant. C'est pourquoi, un budget d'investissement de 9 millions d'euros sur six ans permettra de soutenir les communes, les propriétaires occupants et les bailleurs dans la résorption de la vacance ainsi que dans la rénovation et l'adaptation des logements. Cette ambition se mettra en œuvre au travers de la validation du PLH.

Comme cela est prévu par l'article L302-5 du Code de la Construction et de l'Habitation, Roannais Agglomération sollicite toutes les communes pour rendre un avis sous deux mois à compter du 7 juin, date de réception du courrier, sur le projet PLH 2025-2030 validé et arrêté par le Conseil Communautaire du 30 mai 2024.

Délibération n°07-07-2024

Madame le Maire invite l'assemblée délibérante à donner son avis sur le Programme Local de l'Habitat 2025-2030.

Vu le Code de la construction et de l'habitation et plus particulièrement les articles L302-1 à L302-4 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence obligatoire « Equilibre social de l'habitat » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Roannais Agglomération du 30 juin 2016 portant sur l'approbation du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2016-2021 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Roannais Agglomération du 30 septembre 2021 portant engagement des études pour un nouveau PLH et la prorogation du PLH actuel jusqu'au 31 décembre 2023 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Roannais Agglomération du 30 novembre 2023 portant sur la prorogation du PLH jusqu'au 10 septembre 2024 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Roannais Agglomération du 30 mai 2024 portant sur l'arrêt du projet Programme Local de l'Habitat 2025-2030 ;

Considérant que Roannais Agglomération dont la commune de Changy est membre, dispose de la compétence « Equilibre social de l'habitat » qui comprend l'élaboration du Programme Local de l'Habitat ;

Considérant que les communes membres de Roannais Agglomération doivent rendre un avis dans le cadre de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat ;

Considérant que le délai de consultation est fixé à deux mois à compter de la réception en mairie du courrier de consultation ;

Considérant qu'une présentation du projet du Programme Local de l'Habitat a été faite en Conférence des maires le 24 avril 2024 ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1) Rend un avis favorable sur le projet Programme Local de l'Habitat 2025-2030 élaboré par Roannais Agglomération,
- 2) Autorise Madame le Maire à transmettre cet avis à Roannais Agglomération dans les meilleurs délais.

- Implantation des abri-bacs déchets alimentaires

Madame le Maire explique qu'elle a reçu Madame DAMIAN FARJOT, Chargée de communication et de sensibilisation des déchets, concernant l'implantation des abri-bacs pour la collecte des déchets alimentaires sur la commune.

A Changy, deux abri-bacs seront disposés Place du Champ de Foire et Route d'Arçon.

Pour rappel, pour les foyers vivant en maison individuelle avec jardin, la pratique du compostage individuel est fortement recommandée. Toutefois, bien qu'une majorité des foyers concernés ont reçu un composteur, il convient de prendre en considération que tous les habitants ne souhaitent pas composter l'intégralité de leurs déchets alimentaires, notamment les déchets carnés. Dans ce cadre, ces habitants pourront déposer leurs déchets alimentaires dans les abri-bacs. Le nombre d'abri-bacs sur la commune a été apprécié en tenant compte de ces éléments.

Afin de doter les foyers vivant en habitat collectif, une distribution des équipements de pré-collecte (1 bio-seau et 100 sacs krafts) sera réalisée par une équipe d'animateurs. Ces derniers feront 2 voire 3 passages en porte à porte sur le secteur identifié. En cas d'absence, un avis de passage sera déposé dans la boîte aux lettres invitant l'utilisateur à se rendre à une permanence pour récupérer son kit.

Pour les foyers ne vivant pas en habitat collectif mais qui souhaiteraient bénéficier des équipements pour déposer leurs déchets alimentaires dans les abri-bacs, ils pourront se rendre à cette permanence. (planification des dates et lieux des permanences à définir).

COMPTE-RENDUS DE RÉUNIONS

- Conseil d'école, le 13 juin 2024

Le dernier conseil d'école de l'année avait pour ordre du jour :

- Les points institutionnels : Visite infirmière pour les CP ; Adaptations dans les classes supérieures, café-parents, Territoire Educatif Ruraux, Labellisation E3D
- Les projets des périodes 4 et 5 : DEGEL Jeux olympiques, visite au collège, photos de classe, 100^{ème} jour d'école, voyage scolaire des CE - CM, La grande lessive, Rencontres avec Saint Bonnet des Quarts, sortie scolaire des maternelles et des GS-CP à l'aquarium de Jaligny sur Besbre, Intervenant en chant.
- La mairie : Petits-déjeuners du CME, CCAS Sabots Bourbonnais, Fête de l'école, cadeaux aux CM2, Bibliothèque, MAM Le jardin des koalas, , agrandissement de la cour de récréation.
- La rentrée de septembre 2024 : L'équipe éducative, les effectifs, les projets
- Sou des écoles : bilan financier de l'année scolaire.

- Visite de Madame l'Inspectrice pour la labellisation, le 7 juin 2024

Madame le Maire indique avoir participé à la visite de deux inspecteurs et d'un formateur pour une labellisation « verte ». l'école a obtenu le niveau 2.

L'agrandissement de la cour de récréation et le verdissage des abords de l'école sont intégrés dans cette labellisation.

Par ailleurs, Madame le Maire indique que Madame l'Inspectrice propose, dans le cadre du Plan Territoires ruraux, une formation de 4 demi-journées, pour les ATSEM et les enseignants de maternelles entre septembre 2024 et janvier 2025. Cette formation est intégralement financée par l'Education Nationale.

Madame Béatrice OBLETTE est d'accord pour participer à cette formation. L'ensemble des écoles du territoire sont favorables. Il a été proposé d'accueillir cette formation au sein de l'école de Changy.

- Assemblée générale de l'ADMR, le 1^{er} juillet

Madame Evelyne RICARD fait le compte-rendu de l'Assemblée générale de l'ADMR et du SSIAD, à laquelle ont participé également Madame Christine DURAND et monsieur Guillaume LEFEBVRE.

En 2023, 28.279 heures d'intervention ont été réalisées auprès des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et des familles (243 personnes aidées). 30 salariés composent le personnel de terrain et 15 responsables bénévoles.

Pour les orientations 2024 sont envisagés le renforcement du recrutement et de la communication autour de l'ADMR, l'accueil de nouveaux bénévoles, la poursuite de la démarche qualité et une réflexion sur des temps d'animation pour les bénéficiaires.

- Réunion Croix Rouge/ Banque alimentaire

Messieurs Yves RIMOUX et Olivier PEILLON ont reçu en Mairie, Monsieur Claude THOMAS, responsable de la Croix Rouge pour faire un point sur la distribution alimentaire à Changy.

Le bilan est satisfaisant, l'équipe de bénévoles est solide. Concernant les bénéficiaires, le nombre se situe en moyenne à 40 – 45 colis.

Monsieur Claude THOMAS propose d'organiser une formation au niveau de l'hygiène pour les bénévoles.

- Conseil Municipal Enfants

La semaine des Petits-déjeuners à l'école a eu lieu du 17 au 21 juin 2024. Chaque matin une classe différente, l'occasion de découvrir des nouvelles saveurs et de partager des ressentis autour de l'alimentation et de la santé.

Les élus du Conseil Municipal Enfants ont bien travaillé durant cette semaine.

En lien avec le CCAS, l'après-midi avec le groupe folklorique « Les Sabots bourbonnais », le jeudi 4 juin, s'est très bien déroulé. De nombreuses personnes ont répondu présentes. Un goûter a été servi avant 16h30 à l'ensemble des participants.

Le CME s'est réuni une dernière fois le 2 juillet pour faire le bilan de cette année scolaire. L'année prochaine, un seul élève sera à élire pour remplacer Milla SABATIER qui part en 6^{ème}.

- Marche du vin bourru

Une première réunion a eu lieu en Mairie le 4 juillet pour organiser la marche du vin du bourru, qui aura lieu cette année le dimanche 15 septembre.

QUESTIONS DIVERSES

* Lecture des courriers de remerciements des élèves de l'école Aldebert pour l'aide apportée à la réussite du voyage scolaire à Saint Priest la Roche.

* Suite à la réponse favorable apportée par le Conseil Municipal au projet de foodtruck de Madame DAMASE et Monsieur MOUGINOT, ces derniers ont envoyé par mail leurs remerciements. Ils reprendront contact avec la Mairie lorsque leur projet sera finalisé.

* Madame le Maire donne lecture du courriel de Monsieur Ghislain FOND, Président de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers, sollicitant la gratuité ou le prix applicable aux associations communales pour leur réservation du Foyer Rural le 15 mars 2025 à l'occasion de la Sainte Barbe. Le Conseil Municipal décide d'appliquer la gratuité pour la location du Foyer Rural par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de La Pacaudière.

* La Mairie de Saint Martin d'Estreaux propose une formation sur les chemins ruraux à l'automne 2024. Cette formation peut être financée dans le cadre du DIF élus.

* Lecture du courriel de l'Association Jeunesse et Sports concernant les interventions périscolaires qui ont lieu dans les écoles sous forme de cycles de 5 séances. Cependant, l'association ne peut plus absorber le coût de ces interventions qui ne dépendent pas du domaine de compétence de Roannais Agglomération. Si la commune souhaite que l'AJS continue à intervenir à l'école, l'AJS sera contrainte de demander une participation de 100 € par cycle.

Dans le cadre du projet Territoires Educatifs Ruraux, Madame le Maire de Saint Martin d'Estreaux est chargée de se renseigner auprès de l'Inspection Académique pour savoir si ces interventions pourraient entrer dans le cadre de ce projet.

* Le jury de fleurissement passera dans la commune le mercredi 28 août à 10h30.

* Demande de Madame Christine DURAND concernant l'inventaire de la grange Blanchardon. Monsieur Jean-Noël DE STEFANI fait le point.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

<p>La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le LUNDI 23 SEPTEMBRE 2024 à 20H00 en Mairie.</p>
